

Conditions Générales de Vente Auberge du VAL JOLI

FORMATION DU CONTRAT :

Les présentes conditions générales de vente ainsi que le contrat associé forment un contrat indissociable.

Le contrat n'est conclu définitivement qu'après le retour à l'Auberge du Val Joli d'un exemplaire de la proposition de services signé par le client et avant la date d'expiration de l'option indiquée.

L'Auberge du Val Joli doit également confirmer par écrit son acceptation.

Toute modification de ce contrat doit faire l'objet d'une demande écrite de la part du client.

L'Auberge du Val Joli doit également confirmer son acceptation par écrit. En cas de désaccord, l'Auberge du Val Joli se réserve le droit d'annuler le contrat et d'appliquer les pénalités.

PRIX :

- nos prix s'entendent TTC, par personne taxes et services compris.

- une taxe de séjour de 0,30 € par jour par adulte et par enfant à partir de 13 ans s'ajoute à nos prix.

- nos prix sont susceptibles d'être révisés une fois par an et doivent être confirmés au moment de la réservation.

- la demi-pension comprend le petit déjeuner en salle et le repas du soir

- nos offres spéciales ne sont pas cumulables.

RESERVATION / CONFIRMATION :

1. les réservations par téléphone, fax, courrier et courrier électronique ne sont considérées fermes qu'après réceptions d'arrhes, d'une valeur de 50% de l'hébergement dans un délai maximum de 7 jours.
2. Les arrhes peuvent être payées par chèque ou carte de crédit.
3. Le numéro de carte de crédit est détruit le jour du départ
4. Les arrhes ne sont déductibles qu'en fin de convention, à condition que celle-ci soit respectée intégralement. Pour toute réservation annulée, différées ou en cas de réduction de séjour, les arrhes seront conservées.
5. Le solde du séjour est à régler à l'arrivée.
6. Pour les groupes et les séjours longue durée, le versement d'une garantie est demandé. Celle-ci sera restituée une semaine après la date de fin du séjour.
7. Les descriptifs affichés sont à titre d'information et ne peuvent être considéré comme engageant l'Auberge du Val Joli. Toute demande particulière ou précise devra faire l'objet d'une demande écrite de la part du client.

PAIEMENT DU SOLDE :

1. les factures sont établies et sont payables en euros.
2. Les factures sont payables à réception, tout retard constaté par l'Auberge du Val Joli lui confère le droit :
 - D'annuler unilatéralement les conditions de paiement accordées initialement. Dans ce cas le client recevra de l'Auberge du Val Joli un courrier recommandé en AR.
 - De facturer au client des pénalités de retard sur la base de une fois et demie le taux d'intérêt légal.
3. Il ne sera versé aucun escompte en cas de règlement anticipé.

4. Les frais de procédure engagés par l'Auberge du Val Joli, pour recouvrer ses créances, sont à la charge du client.

ANNULATION :

1. Pour toute réservation annulée, les arrhes ne seront pas remboursées, toutefois un avoir sera consenti pour un report de séjour ayant lieu dans la même année.
2. Pourcentage de retenu selon délai d'annulation :
 - + de 15 jours : 50% du séjour sera facturé
 - De 15 à 7 jours : 75%
 - – de 7 jours : 100%
3. Toute annulation, de la part du client, doit être confirmée par écrit.

ANIMAUX :

Les animaux ne sont acceptés que dans certaines zones dans l'établissement. Consultez-nous !

Nous serons heureux de recevoir vos animaux de compagnie (chien – chat), le coût pour celui-ci est de 8€ par nuit sans nourriture.

CHAMBRES :

1. Les chambres sont disponibles, à l'arrivée, à partir de 17h00 et doivent être libérées à 10h00 le jour du départ.
2. Pour les séjours longue durée la chambre ne sera pas faite après 12h00. Toute dégradation faite par le client dans la chambre sera facturée par l'Auberge du Val Joli.
3. L'Auberge du Val Joli ne pourra être tenu responsable de vol, perte ou détérioration de bagages entreposés par le client dans les parties communes de l'Auberge, dans la chambre fermée à clé ou non, dans le coffre de sa voiture sur le parking.
4. En cas de perte de la clé de votre chambre, celle-ci vous sera facturée 50 €.

CLAUSE DE RESILIATION :

En cas de force majeure ou d'impossibilité d'exploitation (catastrophe naturelle, route fermée, ...), le contrat de réservation pourra être résilié de plein droit par l'Auberge du Val Joli, sans que cela puisse donner lieu à un versement de dommages et intérêts aux clients.

EXTRAS :

1. les extras (boissons, activités hors pack ...) doivent être réglés à la caisse de l'Auberge du Val Joli.
2. La perte des clés mises à disposition du client sera facturée sur place.

REGLES DE BONNE CONDUITE :

- La consommation de nourriture et de boisson autres que celle fournies dans l'Auberge du Val Joli est interdite.
- L'auberge du Val Joli peut cesser la fourniture de l'ensemble de ses prestations, sans préavis ni indemnités si les clients nuisent à la tranquillité de l'établissement ou s'ils portent atteinte à la réputation ou la sécurité de l'Auberge du Val Joli.